

Le 28 juin 2019, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 4 juillet 2019 à 19 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2019

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 12

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, DAUPLAIS Éric, RETTER Jean-Marie, STEY Anne, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, BEHR Alain, POUPEAU Bruno, SCHOTT Bernard

Membres absents excusés : GRAFF Carine, HAUMESSER Karin

.....

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 14/03/2019
- 2) Info travaux
- 3) Stade : installation d'un pare-ballons
- 4) Renouvellement des contrats photocopieurs
- 5) Renouvellement de l'adhésion à PEFC (certification de la gestion forestière durable)
- 6) Rapport annuel 2018 sur l'eau potable
- 7) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14/03/2019

Le procès-verbal de la séance du 14/03/2019, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) INFO TRAVAUX

Des devis pour le gravillonnage rue de la Côte et rue de la Forêt seront redemandés. La consultation des entreprises étant infructueuse à ce jour.

La création d'un éclairage public dans les rues Stengelgass et Altenheimerpfad étant toujours d'actualité, le conseil municipal souhaiterait des réalisations en LED. Le maire sollicitera des entreprises.

Les travaux de couverture et de zinguerie ont été réalisés sur le toit de l'église. Une partie du coût sera prise en charge par l'assurance suite aux vents violents de l'hiver dernier.

L'association de pêche a achevé les travaux de réhabilitation et de mise en conformité des toilettes à l'étang de pêche.

La rénovation du mur d'enceinte au jardin communal se poursuit. Les bénévoles reprendront les travaux en septembre.

3) 2019-09 - STADE : INSTALLATION D'UN FILET PARE-BALLONS

Le maire propose l'installation d'un filet pare-ballons sur le terrain d'honneur du stade municipal, derrière le but côté club-house. L'objectif de ces travaux étant d'éviter les impacts sur les voitures et constructions avoisinantes.

Le nouveau pare-ballons aurait une largeur de 30ml et 7ml de hauteur. La dépose de l'ancien pare-ballons sera faite par le club.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après examen de cette proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier ces travaux à l'entreprise SATD pour un montant HT de 5 154,90 €, soit 6 185,88 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

4) 2019-10 – RENOUELEMENT DES CONTRATS PHOTOCOPIEURS

Le maire rappelle que le photocopieur de la mairie fait l'objet d'un contrat de location auprès de la société EST-REPRO et que ce contrat arrive à expiration. Par ailleurs, l'ancien copieur qui avait été conservé au 1^{er} étage pour les associations arrive en fin de vie et la société EST-REPRO ne souhaite pas renouveler le contrat de maintenance sur ce matériel.

La société EST-REPRO propose donc de remplacer le copieur Kyocera TASKalfa 2251Ci de la mairie par un copieur de dernière génération type 2553Ci et également de remplacer le copieur Nashuatec mis à disposition des associations par le copieur TASKalfa 2251Ci retiré de la mairie, l'ensemble pour un coût moindre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de confier à EST-REPRO le remplacement du photocopieur Kyocera TASKalfa 2551Ci de la mairie par un appareil de location dernière génération également de marque Kyocera TASKalfa 2553Ci, pour un loyer trimestriel de 260 € HT/mois pendant 63 mois,
- **DÉCIDE** de conserver l'ancien copieur TASKalfa 2551Ci en remplacement du copieur Nashuatec installé au 1^{er} étage de la mairie mis à la disposition des associations, qui devront fournir le papier,
- **APPROUVE** le contrat de maintenance des 2 appareils proposé par Est-Repro au prix de 0,0050 €/HT la copie noir et blanc et 0,050 €/HT la copie couleur, toner inclus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location et de maintenance afférents à cette décision.

5) 2019-11 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION A PEFC ALSACE

La commune de Waldolwisheim est engagée depuis 10 ans dans le programme de certification forestière. Cet engagement, reconductible tous les 5 ans, arrive à échéance le 31 août 2019.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de reconduire son engagement au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières en Alsace.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts, définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée, à savoir :
 - **20 € de frais d'adhésion pour 5 ans ;**
 - **0,65 € par ha de forêt relevant du régime forestier pour 5 ans.**

6) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Monsieur LINDER, délégué au SDEA, présente les rapports 2018 concernant l'eau potable et l'assainissement.

La séance est clôturée à 21h.

Signatures de membres présents :